

RÈGLEMENT N° AG-040-2018-A01

**Règlement modifiant l'objet et le montant du règlement # AG-040-2018 et décrétant une dépense au montant de 2 790 200 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de voirie sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson.**

ATTENDU que l'Agglomération a décrété par le règlement # AG-040-2018 une dépense et un emprunt au montant de 1 953 000 \$ pour des travaux de réfection de son réseau routier artériel selon le plan d'intervention quinquennal du réseau routier municipal réalisé par la MRC des Pays-d'en-Haut le 28 mai 2015, pour des travaux de réfection d'un ponceau et autres travaux de réfection de chaussée sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson ;

ATTENDU qu'il est requis d'amender le règlement # AG-040-2018 afin d'en modifier l'objet et d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 2 790 200 \$ suivant la nouvelle estimation préliminaire des coûts préparée par la firme d'ingénierie, FNX-Innov inc., le 16 décembre 2019 ;

ATTENDU que selon l'estimation des coûts préparée par le trésorier remplaçant, M. Georges Robitaille et datée du 16 décembre 2019, un emprunt au montant de 2 790 200 \$ incluant les frais de financement est nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux ;

ATTENDU que ces travaux sont toujours admissibles à une subvention du Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ;

ATTENDU que le présent règlement est assujéti à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'il ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue en date du 13 janvier 2020, par la présidente, madame Gisèle Dicaire qui a également procédé au dépôt du projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU la présentation du présent projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le règlement numéro AG-040-2018-A01 soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

## **ARTICLE 2**

Le titre du règlement numéro AG-040-2018 est remplacé par le suivant :

*« Règlement #AG-040-2018 décrétant une dépense au montant de 2 790 200 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de voirie sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson. »*

## **ARTICLE 3**

Les premier et deuxième « attendus » du préambule du règlement # AG-040-2018 sont modifiés et remplacés par les suivants :

*« ATTENDU qu'il est requis de procéder à des travaux de voirie sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson, tels qu'identifiés au plan d'intervention quinquennal du réseau routier municipal réalisé par la firme d'ingénierie Cima mandatée par la MRC des Pays-d'en-Haut pour ce faire dont la carte datée du 28 mai 2015 est jointe au présent règlement sous la cote « Annexe A ».*

*ATTENDU que selon l'estimation des coûts préparée par le trésorier remplaçant, M. Georges Robitaille et datée du 13 décembre 2019, un emprunt au montant de 2 790 200 \$ incluant les frais de financement est nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux. »*

## **ARTICLE 4**

L'article 2 du règlement # AG-040-2018 portant sur l'objet du règlement est modifié et remplacé par le suivant :

*« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 790 200 \$ pour faire exécuter des travaux de remplacement de ponceau, de planage et recouvrement de chaussée ou de retraitement de chaussée sur divers tronçons sur une longueur totale estimée à 6.3 kilomètres.*

*Les travaux visés se situent sur les tronçons détaillés comme suit :*

- *tronçon # 17-1 du chemin Masson ;*
- *tronçons # 17-2, # 17-3, # 17-9, # 17-11, 17-12, # 17-13, # 17-14 et # 17-15 du chemin de Chertsey ;*
- *tronçons # 17-4, # 17-5 et # 17-6 du chemin Fridolin-Simard ;*

*Les coûts de ces travaux sont plus amplement décrits à l'estimation préliminaire détaillée de madame Geneviève Gingras, ing. Jr FNX-Innov inc., datée du 16 décembre 2019, laquelle est jointe au présent règlement sous la cote « Annexe B-1 » et les coûts du présent règlement sont décrits à l'estimation préparée par le trésorier remplaçant, monsieur Georges Robitaille, le tout tel qu'il appert sous la cote « Annexe C-1 » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. »*

## **ARTICLE 5**

L'article 3 du règlement # AG-040-2018 portant sur l'emprunt et l'affectation est modifié et remplacé par le suivant :

*« Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 790 200 \$ sur une période de quinze (15) ans. »*

**ARTICLE 6**

L'« Annexe B » du règlement # AG-040-2018 étant l'estimation budgétaire des coûts du présent règlement est modifiée et remplacée par l'« Annexe B-1 » jointe au présent règlement.

**ARTICLE 7**

L'« Annexe C » du règlement # AG-040-2018 étant le tableau des coûts du présent règlement est modifiée et remplacée par l'« Annexe C-1 » jointe au présent règlement.

**ARTICLE 8** *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Dépôt du projet de règlement et avis de motion : 13 janvier 2020

Présentation du projet de règlement : 13 janvier 2020

Adoption du règlement : 20 janvier 2020

Avis public de tenue de registre : non requis art. 556 LCV applicable

Tenue du registre des personnes habiles à voter : non requis art. 556 LCV applicable

Certificat : non requis art. 556 LCV applicable

Approbation du MAMH : 30 mars 2020

Avis de promulgation du règlement et entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> avril 2020

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Gisèle Dicaire  
Mairesse

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

Règlement # AG-040-2018-A01  
Annexe B-1

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson  
Réfection des chemins Masson, Chertsey et Fridolin-Simard



Projet : F1900381

**Estimation des coûts**

**Agglomération**

Chemin Masson, des Hauteurs, Chertsey et Fridolin-Simard

Art.	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix	Total (\$)
<b>1.0</b>	<b>Préparation</b>				
1.1	Déboisement			Montant forfaitaire	2 000.00 \$
1.2	Enlèvement de ponceaux	m.l.	240	20.00 \$	4 800.00 \$
1.3	Enlèvement de pavage	m <sup>2</sup>	910	7.00 \$	6 370.00 \$
1.4	Démantèlement de trottoir de béton	m <sup>2</sup>	25	35.00 \$	875.00 \$
1.5	Démantèlement de bordure de béton	m.l.	215	15.00 \$	3 225.00 \$
1.6	Démantèlement de trottoir de pavé uni	m <sup>2</sup>	60	40.00 \$	2 400.00 \$
1.7	Décohesionnement	m <sup>2</sup>	31100	2.50 \$	77 750.00 \$
1.8	Planage	m <sup>2</sup>	8480	5.00 \$	42 400.00 \$
				<b>art. 1.0</b>	<b>139 820.00 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>Voirie</b>				
2.1	Disposition de blocs (incluant fracturation de blocs)	m <sup>3</sup>	165	40.00 \$	6 600.00 \$
2.2	Épierrement	m <sup>2</sup>	1050	40.00 \$	42 000.00 \$
2.3	Surexcavation et remplacement de mauvais matériaux	m <sup>3</sup>	680	50.00 \$	34 000.00 \$
2.4	Fondation supérieure, MG-20	t.m.	12500	23.00 \$	287 500.00 \$
2.5	Fondation inférieure, MG-56	t.m.	1100	23.00 \$	25 300.00 \$
				<b>art. 2.0</b>	<b>395 400.00 \$</b>
<b>3.0</b>	<b>Pavage</b>				
3.1	Mise en forme et compactage	m <sup>2</sup>	40100	2.50 \$	100 250.00 \$
3.2	Ajustement tête de regard/puisard	unité	45	350.00 \$	15 750.00 \$
3.3	Ajustement boîte de vanne	unité	7	250.00 \$	1 750.00 \$
3.4	Remplacement de tête de regard/puisard en fonte	unité	10	1 000.00 \$	10 000.00 \$
3.5	Enrobé bitumineux couche unique	m <sup>2</sup>	40100	21.00 \$	842 100.00 \$
3.6	Rechargement d'accotements en GBR	m <sup>2</sup>	3700	5.00 \$	18 500.00 \$
3.7	Marquage de chaussée			Montant forfaitaire	38 500.00 \$
				<b>art. 3.0</b>	<b>1 026 850.00 \$</b>
<b>4.0</b>	<b>Drainage</b>				
4.1	Excavation 1ere classe (tranchée)	m <sup>3</sup>	80	100.00 \$	8 000.00 \$
4.2	Déblai/Remblai			Montant forfaitaire	- \$
4.3	Excavation 1ere classe (fossé)	m.l.	100	80.00 \$	8 000.00 \$
4.4	Gestion de l'eau			Montant forfaitaire	5 000.00 \$
4.5	Ponceau circulaire en PEHD Ø450mm	m.l.	200	300.00 \$	60 000.00 \$
4.6	Ponceau circulaire en PEHD Ø600mm	m.l.	75	400.00 \$	30 000.00 \$
4.7	Ponceau circulaire en PEHD Ø900mm	m.l.	12	900.00 \$	10 800.00 \$
4.8	Ponceau circulaire en PEHD Ø1200mm	m.l.	0	1 000.00 \$	- \$
4.9	Regard-Puisard	m.l.	2	5 000.00 \$	10 000.00 \$

**Estimation des coûts**

**Agglomération**

Chemin Masson, des Hauteurs, Chertsey et Fridolin-Simard

Art.	Nature des travaux	Unité	Quantité	Prix	Total (\$)
<b>4.0</b>	<b>Drainage (Suite)</b>				
4.10	Membrane géotextile	m <sup>2</sup>	0	4.00 \$	- \$
4.11	Hydrocurage de ponceaux	m.l.	30	70.00 \$	2 100.00 \$
4.12	Empierrement calibre Ø100-200mm	m <sup>2</sup>	3700	25.00 \$	92 500.00 \$
4.13	Empierrement calibre Ø200-300mm	m <sup>2</sup>	0	50.00 \$	- \$
4.14	Profilage/nettoyage de fossés	m.l.	3630	15.00 \$	54 450.00 \$
4.15	Digue de vélocité	unité	110	150.00 \$	16 500.00 \$
4.16	Remblai MG-112	t.m.	0	12.00 \$	- \$
				<b>art. 4.0</b>	<b>297 350.00 \$</b>
<b>5.0</b>	<b>Travaux connexes</b>				
5.1	Terre végétale 50 mm	m <sup>2</sup>	60	2.50 \$	150.00 \$
5.2	Ensemencement hydraulique H-1	m <sup>2</sup>	7650	2.50 \$	19 125.00 \$
5.3	Gazon en plaque P-1	m <sup>2</sup>	60	5.00 \$	300.00 \$
5.4	Raccordement d'entrée charretière en MG-20	t.m.	520	25.00 \$	13 000.00 \$
5.5	Raccordement d'entrée charretière pavée	m <sup>2</sup>	490	40.00 \$	19 600.00 \$
5.6	Raccordement de pavé uni			Montant forfaitaire	2 000.00 \$
5.7	Trottoir de béton	m <sup>2</sup>	80	200.00 \$	16 000.00 \$
5.8	Bordure de béton	m.l.	190	130.00 \$	24 700.00 \$
5.9	Glissière de sécurité (GTOG)	m.l.	30	130.00 \$	3 900.00 \$
5.10	Maintien de circulation et signalisation			Montant forfaitaire	22 000.00 \$
				<b>art. 5.0</b>	<b>120 775.00 \$</b>
<b>6.0</b>	<b>Mobilisation et organisation de chantier</b>			Montant forfaitaire	59 000.00 \$
<b>7.0</b>	<b>Travaux imprévus (10%)</b>			Montant forfaitaire	204 000.00 \$
	<b>Coût direct de construction (avant taxes)</b>				<b>2 243 195.00 \$</b>
				tps 5,0%	112 159.75 \$
				tvq 9,975%	223 758.70 \$
	<b>Coût total de construction</b>				<b>2 579 113.45 \$</b>

Préparé par : Geneviève Gingras, ing. Jr



Véifié par : Eric Perreault, ing.



Règlement # AG-040-2018-A01  
Annexe C-1

ANNEXE C-1

Règlement AG-040-2018-A01  
Réfection certaine tronçon du réseau artériel

R-AG-040-2018-A01

**Nature des travaux**

1 - Préparation	139 820 \$
2 - Voirie	395 400 \$
3 - Pavage	1 026 850 \$
4 - Drainage	297 350 \$
5 - Travaux connexes	120 775 \$
6 - Mobilisation	59 000 \$

**Autres**

Avis publics	250 \$
Certificat d'autorisation	1 800 \$

**Sous-total avant imprévus** 2 041 245 \$

Imprévus(10 %) 204 000 \$

**Sous-total avant frais incidents (22%)** 2 245 245 \$

**Frais contingents**

Plans et devis, surveillance	224 525 \$
Laboratoire	67 357 \$

**Sous-total avant T.V.Q.** 2 537 127 \$

T.V.Q.(4.975%) 126 222 \$

**Total avant frais de financement** 2 663 349 \$

Intérêts temporaires 63 425 \$

Frais de financement 63 426 \$

**Total règlement** 2 790 200 \$



Georges Robitaille  
Trésorier remplaçant  
16 décembre 2019